



## Assemblée plénière du 14 avril 2026

### DÉCLARATION LIMINAIRE DE SIX ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

M. le Directeur général de l'administration de la fonction publique,  
M. le Chef du service des politiques sociales, salariales et des carrières,  
Madame la Sous-directrice de la politique sociale,  
Mesdames et messieurs les membres du CIAS,  
Mesdames et messieurs du département de l'action sociale interministérielle,

À l'issue de la période des services votés, le budget 2026 consacré à l'action sociale interministérielle subit une diminution significative. Si le maintien de l'ensemble des lignes budgétaires et un geste en faveur des SRIAS constituent des points positifs, les arbitrages opérés entraîneront néanmoins l'exclusion de plusieurs dizaines de milliers de bénéficiaires, alors que les besoins des agents ne cessent d'augmenter.

La situation actuelle est très préoccupante, un budget à la hauteur d'une politique sociale interministérielle digne est nécessaire pour permettre d'apporter un soutien aux agents titulaires, contractuels et pensionnés, déjà fortement touchés par l'inflation, le gel du point d'indice, l'accroissement des charges quotidiennes et la hausse du prix du carburant.

Nous vous rappelons l'importance d'utiliser intégralement le budget alloué aux agents. Nous veillerons attentivement à ce qu'aucune économie supplémentaire ne soit réalisée au détriment de leurs intérêts.

À l'issue d'un premier cycle, il apparaît que la réduction du temps de travail accordé aux commissions permanentes nuit à leur efficacité et limite considérablement leur capacité à remplir leurs missions. Cette diminution, ramenant leur activité à sa plus simple expression, ne permet plus d'assurer un dialogue social de qualité avec l'ensemble des membres du CIAS. Cela porte atteinte à la dynamique collective et à la représentativité des différentes parties prenantes. Il est demandé, une nouvelle fois, que les commissions soient regroupées, à minima, sur deux journées entières et non sur deux demi-journées, afin de préserver la qualité des échanges et leur efficacité, sans entraîner de surcoût de fonctionnement.

Il est essentiel que les membres du CIAS, comprenant les organisations syndicales, les ministères ainsi que le département de l'action sociale, disposent d'un temps dédié à l'échange. Cet espace permet non seulement d'assurer un suivi efficace de la gestion, mais également d'aborder les projets innovants et les nouvelles expérimentations dans un cadre collaboratif et constructif.